

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 MARS 2026 à 14 heures 00

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-six, à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Quorum : 6 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Frédéric DUBOIS, Valérie ZOLDAN, Jérémy LAMOTTE, Caroline HAVERBEKE, Christophe SCHOUPPE, Marine POTTIER, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Mélanie MACQUET

Absents : Lucien MORVILLE

Pouvoir : Lucien MORVILLE à Mélanie MACQUET

Secrétaire de séance : Frédéric DUBOIS

Séance ouverte à 14H00

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 20 février 2026
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoint au Maire
- Election des adjoints au Maire
- Fixation des indemnités des élus
- Désignation des délégués au sein des établissements publics intercommunaux
- Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE doyen d'âge qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars dernier et a déclaré installer les membres du conseil cités ci-dessus dans leurs fonctions.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU (un exemplaire est remis à chaque membre du conseil municipal)

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Frédéric DUBOIS est désigné secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2026 est approuvé à la majorité.

Pour : Isabelle BARTHE, Valérie ZOLDAN

Contre : Néant

Abstention : Frédéric DUBOIS, Jérémy LAMOTTE, Caroline HAVERBEKE, Christophe SCHOUPE, Marine POTTIER, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

2) ELECTION DU MAIRE

Madame Isabelle BARTHE, doyen d'âge prend la présidence de la séance et invite le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Madame Isabelle BARTHE se porte candidate au poste de Maire.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc, et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : 11 voix

Madame Isabelle BARTHE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Après l'élection du Maire, celui-ci prend la présidence de l'assemblée.

3) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT AU MAIRE

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il revient au conseil d'en déterminer le nombre.

Désormais, pour toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues pour l'élection du maire.

NB : La parité n'est pas exigée pour le couple maire/premier adjoint. Par ailleurs, pour toutes les communes, il n'est pas possible de présenter une liste incomplète d'adjoints (TA Nantes, 22 mars 2016, n° 1600701).

Sous la présidence et sur proposition de Madame Isabelle BARTHE, Maire, le conseil municipal décide de fixer à deux le nombre d'adjoints.

Pour : Isabelle BARTHE, Frédéric DUBOIS, Valérie ZOLDAN, Jérémy LAMOTTE, Caroline HAVERBEKE, Christophe SCHOUPPE, Marine POTTIER, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

Contre : Néant

Abstention : Néant

4) ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Liste Cernoy ensemble : Frédéric DUBOIS
Valérie ZOLDAN

Liste Cernoy, un avenir à partager : Lucien MORVILLE
Mélanie MACQUET

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc, et le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 11

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : 9 voix_Liste Cernoy ensemble

Ont obtenu : 2 voix Liste Cernoy, un avenir à partager

La liste Cernoy ensemble ayant obtenu la majorité absolue, Frédéric DUBOIS est proclamé 1^{er} adjoint et Valérie ZOLDAN deuxième adjoint et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

5) FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu la demande formulée par Madame le maire visant à réduire son indemnité de fonction et celles des adjoints à un taux inférieur à celui défini par l'article L. 2123-23 du code précité, (28,1% de l'indice brut 1027 (fixé à 4110.52€) pour le Maire et 10,89 % de l'indice brut 1027 (fixé à 4110.52€) pour les adjoints.

Madame le Maire propose également d'octroyer une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués du SIRS Ecole des 6 villages et du SEZEO (indemnités comprises dans l'enveloppe budgétaire maire + adjoints).

PROPOSITION	IB 1027	% MAXIMAL	MONTANT MAXIMAL	% PROPOSÉ	MONTANT BRUT
MAIRE	4 110,52 €	28,10 %	1 155,06 €	22,38 %	920,00€
ADJOINT 1	4 110,52 €	10,89 %	447,64 €	8,27 %	340,00€
ADJOINT 2	4 110,52 €	10,89 %	447,64 €	8,27 %	340,00€
Conseiller 1 SEZEO					150,00€
Conseiller 2 SIRS					150,00€
Conseiller 3 SIRS					150,00€
ENVELOPPE MAXIMALE			2 050,33 €		2050,00€

Le Conseil Municipal décide d'octroyer aux élus à compter de la date d'installation du conseil les indemnités mensuelles suivantes :

↳ Pour le Maire : 22,38 % de l'indice 1027, soit 920,00 € brut

↳ Pour les adjoints : 8,27 % de l'indice 1027, soit 340,00 € brut

↳ Pour les conseillers municipaux délégués du SEZEO et du SIRS Ecole des 6 villages :

150,00 € brut

Pour : Isabelle BARTHE, Frédéric DUBOIS, Valérie ZOLDAN, Jérémy LAMOTTE, Caroline HAVERBEKE, Christophe SCHOUPPE, Marine POTTIER, Thomas FERLAUD, Clémentine JEANNEAU, Lucien MORVILLE, Mélanie MACQUET

Contre : Néant

Abstention : Néant

6) DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS INTERCOMMUNAUX

Sont élus à la majorité absolue :

1/ CCPP :

1 Titulaire : Isabelle BARTHE

1 Suppléant : Frédéric DUBOIS

2/ SYNDICAT SCOLAIRE :

3 Titulaires : Isabelle BARTHE, Clémentine JEANNEAU, Marine POTTIER

3/ SEZEO :

2 Titulaires : Frédéric DUBOIS, Jérémy LAMOTTE

4/ ADICO :

1 Titulaires : Isabelle BARTHE

1 Suppléant : Thomas FERLAUD

6/ AITT :

1 Titulaire : Valérie ZOLDAN

7/ CNAS

1 Collège des élus : Isabelle BARTHE

1 Collège des agents : Leslie PELLEIEUX

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire propose de définir les prochaines dates de conseil comme suit (les dates sont susceptibles d'être changées en fonction des disponibilités de chacun) :

Le vendredi 10 avril

Le 1^{er} juillet

Le 23 septembre

Le 9 décembre

Réunion de travail sur le budget le 1^{er} avril à 18h

Mme Macquet demande comment se passe l'organisation de la chasse aux œufs et si le conseil peut se réunir pour en discuter.

Madame le Maire propose d'en discuter le mercredi 25 mars après la permanence.

Madame Macquet demande à avoir les documents du budget avant le conseil municipal.

Madame le Maire précise que les documents budgétaires sont envoyés en même temps que la convocation.

Madame Macquet demande si elle peut venir aux permanences, Madame le Maire lui dit qu'elle est la bienvenue comme tous les élus du conseil.

Monsieur Lamotte demande si un comité des fêtes va être créé, Madame le Maire répond qu'il en sera discuté au prochain conseil.

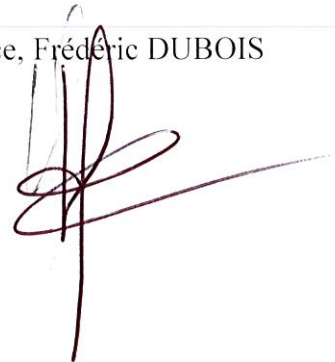
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15h05

Le maire, Isabelle BARTHE



A blue circular official stamp of the Municipality of Cernon is visible. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CERNO' at the top and 'CERNO' at the bottom, with a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance, Frédéric DUBOIS



A dark red ink signature is written over a horizontal line.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 a comporté 6 délibérations comme suit :

1	Approbation du PV du CM du 20 février 2026	2-2026
2	Election du Maire	3-2026
3	Détermination du nombre d'adjoints	4-2026
4	Election des adjoints	5-2026
5	Fixation des indemnités des élus	6-2026
6	Désignation des délégués au sein des EPCI	7-2026